# COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE(de l’UNESCO)

**DIX-SEPTIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DE COORDINATION
DU SYSTÈME D’ALERTE AUX TSUNAMIS ET AUTRES RISQUES CÔTIERS
DANS LA MER DES CARAÏBES ET LES RÉGIONS ADJACENTES**

6-9 mai 2024, Managua (Nicaragua)

|  |
| --- |
| **RÉSUMÉ EXÉCUTIF**Conformément à l’article 48.3 du Règlement intérieur des organes subsidiaires principaux de la Commission, le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) est tenu de faire rapport sur ses sessions à un organe directeur de la Commission.Les documents et les informations relatifs à la session sont disponibles [en ligne](https://oceanexpert.org/event/4089).À sa cinquante-septième session, le Conseil exécutif de la COI sera invité à examiner le présent résumé exécutif et les recommandations qu’il contient. |

1. La dix-septièmesession du Groupe intergouvernemental de coordination du système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de l’UNESCO‑COI (GIC/CARIBE-EWS-XVII) s’est tenue du 6 au 9 mai 2024 à Managua (Nicaragua), selon des modalités hybrides. Quatre-vingt-trois (83) participants, dont 28 présents en personne et 55 présents en ligne, représentant 15 États et territoires membres et trois organisations observatrices – à savoir le Réseau sismique de Porto Rico, l’Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) – ont assisté à la session. Les représentants ont souligné tout l’intérêt que présentait la tenue en face-à-face des sessions du GIC/CARIBE-EWS, en particulier dans le contexte des différentes manifestations liées au 20e anniversaire du GIC. Toutefois, compte tenu de la cible que s’est fixée l’UNESCO pour réduire son empreinte carbone (à savoir de faire baisser ses émissions de 31 % d’ici à 2030), conformément aux objectifs de l’Accord de Paris de 2015, les représentants ont décidé qu’à partir de 2026, ils pourraient envisager d’organiser les futures sessions du GIC en présentiel une année sur deux, et en ligne une année sur deux. Les interactions quotidiennes entre les experts et la création de liens entre les États membres jouent un rôle essentiel pour le succès des travaux et l’obtention des résultats souhaités.

2. **Le GIC a pris note** des éléments transversaux du programme de travail du GIC/CARIBE‑EWS, définis en lien étroit avec l’initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général de l’ONU et suivant les orientations de cadres stratégiques tels que le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et le programme de certification Tsunami Ready de l’UNESCO/COI.

3. **Le GIC a reconnu** l’intérêt d’être doté, comme les autres GIC, d’un comité directeur, qui constitue un instrument efficace de gestion axée sur les résultats lui permettant notamment d’assurer le suivi de l’exécution de ses décisions et recommandations.

4. **Le GIC a également reconnu** que la création du Comité directeur du GIC/CARIBE-EWS marquerait une nouvelle étape de l’harmonisation des structures mondiales de gouvernance des GIC. Il a donc **décidé** de créer un Comité de pilotage GIC/CARIBE-EWS chargé, entre autres, des tâches suivantes :

(i) assurer la cohésion de la structure organisationnelle et de la structure de gouvernance du GIC/CARIBE-EWS ;

(ii) assurer le suivi, la cohésion et l’actualisation du Plan de mise en œuvre du CARIBE‑EWS ;

(iii) superviser l’exécution des décisions et des recommandations du GIC ;

(iv) élaborer une stratégie de financement des activités du CARIBE-EWS ;

(v) suivre les performances et vérifier que les prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) respectent systématiquement les fonctions et exigences opérationnelles et organisationnelles adoptées ;

(vi) donner son impulsion aux travaux et à l’orientation du CARIBE-EWS en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan, à l’appui du plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre de celui-ci ;

(vii) rendre compte au GIC/CARIBE-EWS des progrès réalisés vis-à-vis des indicateurs de performance clés du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan ;

(viii) élaborer une stratégie afin d’assurer une coordination efficace avec la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), l’UNDRR, l’OMM et les autres parties prenantes régionales ;

(ix) réorganiser, pendant la période intersessions et en coordination avec le Secrétariat de l’IOCARIBE, compte tenu de l’initiative « Alertes précoces pour tous » co‑dirigée par l’OMM et l’UNDRR, le plan de travail et de mise en œuvre du groupe d’experts, en vue d’améliorer le système d’alerte en incluant d’autres risques côtiers ;

(x) fournir une supervision et des conseils stratégiques au Centre d’information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC) concernant la mise en œuvre d’activités de sensibilisation aux tsunamis et de renforcement des capacités ;

(xi) organiser des manifestations et d’autres actions et activités associées à la célébration des différentes composantes du 20e anniversaire du GIC/CARIBE-EWS.

5. **Le GIC a félicité** les communautés et les États membres qui ont été certifiés Tsunami Ready pendant la période intersessions : Saint George (Saint-Vincent-et-les Grenadines) ; Christ Church West (Barbade) ; et Deshaies (Guadeloupe, France).

6. **Le GIC a pris note** de la nécessité de mettre davantage l’accent sur l’identification et la mise en œuvre de stratégies adaptées dans les Caraïbes et les régions adjacentes, en vue d’atteindre le deuxième objectif du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan, à savoir « que 100 % des communautés exposées aux tsunamis soient préparées et résilientes face à ce risque d’ici à 2030, grâce à la mise en œuvre du programme Tsunami Ready de l’UNESCO/COI et d’autres initiatives ».

7. **Le GIC a remercié** le Bureau de l’aide humanitaire de l’Agence des États-Unis pour le développement international, l’Australie, la Norvège et le Programme de préparation aux catastrophes du Service d’aide humanitaire de la Commission européenne (DIPECHO) pour le financement de la mise en œuvre du programme Tsunami Ready.

8. **Le GIC a invité** tous les États membres à mettre en œuvre ou à soutenir la mise en œuvre du programme Tsunami Ready dans leurs communautés ou dans celles d’un autre État membre.

9. **Le GIC a décidé** de créer une équipe spéciale « Tsunami Ready ».

10. **Le GIC** **s’est félicité** de l’offre du Bureau des Caraïbes du Centre international d’information sur les tsunamis de mettre un stagiaire à la disposition du GIC/CARIBE-EWS pendant 10 semaines à l’appui de la mise en œuvre de l’enquête Tsunami Ready, et **a pris note** de ce que le Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) a demandé « (xiii) d’envisager l’introduction d’un formulaire d’évaluation de l’état de préparation aux tsunamis dans les autres GIC que le GIC/CARIBE-EWS, ainsi que sa traduction en espagnol et en français et sa gestion par la Section de la résilience aux tsunamis de la COI ».

11. **Le GIC a recommandé** à son Comité directeur et au Secrétariat d’évaluer le processus de mise en œuvre au sein du GIC/CARIBE-EWS et d’informer celui-ci de l’état d’avancement de cette évaluation dans d’autres GIC, conformément à la recommandation du TOWS-WG-XVII.

12. **Le GIC a par ailleurs pris note** des progrès réalisés dans la mise en œuvre dans le Pacifique et l’Atlantique de l’initiative SMART portant sur les câbles, approuvée par la Décennie de l’Océan.

13. **Le GIC a décidé** de constituer un sous-groupe rattaché au Groupe de travail 2 pour traiter spécifiquement de la mise en œuvre de cette technologie au sein du CARIBE-EWS.

14. **Le GIC a demandé** au Comité directeur de réorganiser, avec le soutien du Comité directeur et du Secrétaire technique du GIC/CARIBE-EWS, pendant la période intersessions et en coordination avec le Secrétariat de l’IOCARIBE et les bureaux régionaux de l’OMM et de l’UNDRR, l’initiative portant sur le groupe d’experts chargé du plan de travail et de la mise en œuvre, en vue d’améliorer le système d’alerte en incluant d’autres risques côtiers.

15. **Le GIC a pris acte** de la tenue de l’atelier sur l’évacuation des tsunamis organisé au Costa Rica en avril 2024, avec la participation de sept États membres du GIC/CARIBE-EWS, à savoir la République dominicaine, le Mexique, le Guatemala, le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama, la Colombie et les États-Unis (Porto Rico), **et s’est félicité** du rôle de chef de file joué par l’Institut des phénomènes extrêmes de l’Université internationale de Floride, du financement fourni par le Bureau de l’aide humanitaire de l’Agence des États-Unis pour le développement international et le Secrétariat du GIC/CARIBE-EWS, ainsi que du soutien apporté par le programme SINAMOT de l’Université nationale du Costa Rica, le Bureau des Caraïbes du Centre international d’information sur les tsunamis et le Réseau sismique de Porto Rico dans l’organisation de l’atelier.

16. **Le GIC a pris note** du succès du stage de formation sur les marées, dispensé en espagnol du 13 au 17 novembre 2023 au Costa Rica, conjointement organisé et financé par l’Organisation hydrographique internationale (OHI), l’Organisation maritime internationale (OMI), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l’UNESCO et l’Administration américaine pour les océans et l’atmosphère (NOAA, États-Unis).

17. **Le GIC a encouragé** le Secrétariat à organiser, avec le Groupe de travail 2, des cours de formation sur le niveau de la mer, alternativement en anglais et en espagnol (une année sur deux), avec le soutien de la NOAA et du Secrétariat, et en étroite coopération avec l’Organisation hydrographique internationale (OHI) et l’Organisation maritime internationale (OMI).

18. **Le GIC a pris acte** du fait qu’une réunion conjointe d’experts sur les sources sismiques (dans le Nord-Ouest des Caraïbes) et non sismiques de tsunamis dans les Caraïbes et les régions adjacentes a été programmée du 2 au 5 décembre 2024 à Heredia (Costa Rica).

19. **Le GIC a noté** que des délais d’évacuation sont nécessaires pour déterminer la faisabilité des cartes et plans d’évacuation en cas de tsunamis et **a recommandé** au Secrétariat, en coopération avec le Groupe de travail 4, de rechercher un financement et d’organiser un atelier sur les estimations dans le cadre de la modélisation de l’évacuation.

20. **Le GIC a également noté** qu’au cours de la période intersessions, la version espagnole du numéro [86](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000380540_spa.locale%3Den) de la série de Manuels et guides de la COI, intitulé « Programme pluriannuel d’exercices de préparation des communautés aux tsunamis: lignes directrices du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes », a été finalisée et publiée.

21. **Le GIC a en outre noté** la possibilité qu’un atelier se tienne à Antigua-et-Barbuda avec un financement partiel du Bureau de l’aide humanitaire de l’Agence des États-Unis pour le développement international, dans le cadre des projets Tsunami Ready, et **a recommandé** au Centre d’information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC) et au Bureau des Caraïbes du Centre international d’information sur les tsunamis (CIIT), en coordination avec le Groupe de travail 4 et l’Équipe spéciale chargée de l’exercice CARIBE WAVE, d’organiser à Antigua-et-Barbuda, au cours de la prochaine période intersessions, une formation conjointe sur le numéro 86 de la série de Manuels et guides de la COI, ainsi que la réunion de l’Équipe spéciale chargée de l’exercice CARIBE WAVE.

22. **Le GIC a pris note** de l’inventaire des méthodes de diffusion et de communication des alertes aux tsunamis dans les Caraïbes et les régions adjacentes établi par le Groupe de travail 3.

23. **Le GIC a remercié** le Bureau des Caraïbes du CIIT pour l’aide qu’il a apportée dans l’élaboration du document de présentation de cet inventaire, ainsi que les autres parties prenantes pour leurs contributions à ce document.

24. **Le GIC a recommandé** au Groupe de travail 3 de finaliser et de soumettre ce document, y compris les résultats de l’exercice CARIBE WAVE 24, et **a également recommandé** à la Section de la résilience aux tsunamis de la COI (IOC/TSR) de promouvoir le document final, et de le mettre à la disposition des États membres du GIC/CARIBE-EWS ainsi que des autres parties prenantes.

25. **Le GIC a remercié** le Bureau des Caraïbes du CIIT de la NOAA ainsi que le Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique d’avoir amélioré le traitement automatisé et la transmission continue des informations sur l’état des stations sismiques et marégraphiques.

26. **Le GIC a noté** qu’un fort pourcentage de stations sismiques et marégraphiques des réseaux du CARIBE-EWS n’était actuellement pas opérationnel, ce qui est susceptible de retarder la bonne évaluation des tsunamis et l’émission en temps voulu d’alertes aux tsunamis précises.

27. **Le GIC a exhorté** les États membres, ainsi que les opérateurs de stations sismiques et marégraphiques contribuant au CARIBE-EWS, à maintenir leurs stations en état opérationnel, et à vérifier et mettre à jour régulièrement leur état dans le dispositif de surveillance du niveau de la mer de la COI, ainsi que sur les cartes mensuelles du Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique publiées sur le site Web du CIIT, et à tenir le Bureau des Caraïbes du CIIT et le Secrétariat informés des projets de réparation.

28. **Le GIC a exhorté** les États membres à se doter de plans d’intervention en cas de tsunami et de procédures opérationnelles normalisées à jour, notamment en ce qui concerne les tsunamis locaux, ainsi que d’autorités d’alerte désignées et formées à cet effet.

29. **Le GIC a demandé** au Groupe de travail 3 d’examiner et de réviser les critères techniques, logistiques et administratifs s’appliquant au Prestataire régional de services relatifs aux tsunamis (RTSP) pour le CARIBE-EWS et de les lui présenter au plus tard à sa dix-huitième session.

30. **Le GIC a pris note** des progrès réalisés par le Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) en matière d’alerte rapide aux séismes et d’applications potentielles pour l’alerte aux tsunamis et la communication, et **a recommandé** que le CATAC étudie l’intégration d’applications d’alerte rapide aux séismes en vue d’assurer la diffusion de ses services et de ses produits relatifs aux tsunamis auprès des points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) et des centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC) chargés de cette thématique à la dix-huitième session du GIC/CARIBE-EWS.

31. **Le GIC a également** **pris note** du renouvellement du protocole d’accord entre le Gouvernement de la Barbade et l’UNESCO-COI relatif au Centre d’information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC), renforcé par une prolongation de durée, la portant de 3 à 5 ans.

32. **Le GIC a en outre pris note** avec satisfaction de l’étroite coopération entre le CTIC, le Bureau des Caraïbes du CIIT, le Groupe de travail 4, l’Équipe spéciale chargée de l’exercice CARIBE WAVE et l’UNDRR visant à faire progresser la préparation, la disponibilité opérationnelle et la résilience afin d’atténuer l’impact des tsunamis et autres risques côtiers dans le CARIBE-EWS, en particulier sur le plan de la mise en œuvre du programme Tsunami Ready, de la diffusion et de l’élaboration de ressources de sensibilisation et d’éducation, du soutien à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment aux travaux du Groupe de travail de la Décennie sur la sécurité des océans pour l’Amérique tropicale et les Caraïbes.

33. **Le GIC s’est félicité** de l’élargissement du mandat du CTIC depuis sa création en raison de l’harmonisation avec les cadres politiques et les programmes stratégiques, tels que les objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (Décennie de l’Océan), l’initiative « Alertes précoces pour tous » du système des Nations Unies, la stratégie et cadre de gestion globale des catastrophes piloté par l’Agence caraïbe pour les secours d’urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA), et le programme Tsunami Ready de la COI, qui a entraîné une augmentation de la charge de travail et créé des possibilités d’intégrer l’ensemble du rôle et des fonctions du CTIC (en incluant d’autres risques côtiers) aux niveaux régional et mondial, et **a par ailleurs pris acte** des questions politiques émergentes, et notamment de la nécessité de prendre en compte les sciences sociales, les changements de comportement, et les personnes handicapées et vulnérables (à savoir les jeunes, les femmes, les groupes autochtones et les pauvres).

34. **Le GIC a recommandé** que le Comité directeur du CARIBE-EWS procède à un examen stratégique des ressources en personnel nécessaires afin que le CTIC dispose de capacités suffisantes pour exécuter et mettre en œuvre efficacement les activités programmatiques et les activités de projet prévues à l’appui des cadres du GIC/CARIBE-EWS et de l’initiative « Alertes précoces pour tous ».

35. **Le GIC a rappelé** que la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis était célébrée chaque année le 5 novembre et **a noté** que le thème de la Journée mondiale 2024 était « Empowering Children and Youth, ensuring the next generation is tsunami prepared » (autonomiser les enfants et les jeunes afin de faire en sorte que la prochaine génération soit préparée aux tsunamis), ce qui s’inscrit dans le prolongement des efforts de CARIBE WAVE 2024.

36. **Le GIC a reconnu** le rôle de chef de file joué en 2021, 2022 et 2023 par le CTIC s’agissant d’organiser des activités visant à accroître la participation à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, et la visibilité de celle-ci, et **a encouragé** les États membres à observer cette Journée mondiale et à communiquer leurs activités connexes au CTIC.

37. **Le GIC a pris note** de ce que l’exercice CARIBE WAVE 24 s’était déroulé avec succès, avec la participation de 100 % des États membres et de plus de 475 000 inscrits, et **a exhorté** les États membres à remplir rapidement les questionnaires d’évaluation de l’exercice.

38. **Le GIC a décidé** que l’exercice CARIBE WAVE 25 aurait lieu le jeudi 20 mars 2025, à partir de 15 heures UTC, et qu’il démarrerait par la transmission d’un message fictif pour effectuer l’essai de communication entre les Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique et Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) et les points focaux pour l’alerte aux tsunamis et centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC), et **a reconfirmé** que l’exercice CARIBE WAVE 25 utiliserait les deux scénarios de l’exercice CARIBE WAVE 20 : (1) le scénario de 1692 en Jamaïque ; et (2) le scénario de 1755 à Lisbonne.

39. **Le GIC a par ailleurs demandé** aux États membres d’envisager de mener tout ou partie des activités qu’ils mènent dans le cadre des exercices en dehors des heures de travail, en particulier la nuit, afin d’être mieux préparés aux tsunamis, qui sont plus susceptibles de se produire en dehors des heures de travail, et **a rappelé** aux États membres d’envisager chaque fois que c’est possible d’inscrire le scénario de l’exercice CARIBE WAVE 25 qu’ils auront choisi dans le cadre d’un dispositif multi‑aléas.

40. **Le GIC a suggéré** que l’Équipe spéciale chargée de l’exercice CARIBE WAVE étudie les possibilités de faire davantage participer les touristes et les organisations de tourisme, telles que l’Organisation du tourisme des Caraïbes, aux exercices CARIBE WAVE, dans la perspective d’élaborer des lignes directrices/ressources multilingues relatives à la participation des touristes aux exercices CARIBE WAVE, et **a suggéré également** que l’Équipe spéciale chargée de l’exercice CARIBE WAVE étudie les possibilités de faire davantage participer les autorités maritimes et portuaires nationales et régionales, afin qu’elles puissent mettre en œuvre leurs plans et procédures.

41. **Le GIC s’est félicité** du rapport du CATAC ainsi que des progrès réalisés par celui-ci pendant l’intersession, et des efforts que le CATAC a déployé sans relâche en vue d’une part d’améliorer encore son système sismologique, afin d’être en mesure d’identifier la source d’un séisme et de transmettre en temps opportun des produits relatifs aux tsunamis susceptibles de déclencher une intervention en cas de séismes lents (tsunamigènes) survenant en Amérique centrale, et d’autre part de renforcer les capacités de ses utilisateurs, et d’informer ceux-ci de ces phénomènes potentiels.

42. **Le GIC a recommandé** que le CATAC continue de mettre en œuvre des méthodes d’alerte rapide aux séismes afin d’accélérer et d’améliorer l’alerte aux tsunamis en Amérique centrale et **a pris note** de ce que le CATAC a présenté et soumis aux débats, lors du congrès consacré aux villes volcaniques qui s’est tenu à Antigua (Guatemala) du 11 au 17 février 2024, un concept de système d’alerte aux tsunamis en cas de phénomènes volcaniques dans les grands lacs du Nicaragua.

43. **Le GIC a pris note** des difficultés rencontrées par le CATAC au cours de l’exercice CARIBE WAVE 24 et **a pris note** **également** de ce que le CATAC fournira d’ici mars 2025 au GIC/CARIBE EWS, pour examen à sa dix-huitième session, la version actualisée du guide des utilisateurs.

44. **Le GIC a recommandé** qu’à titre provisoire, le CATAC maintienne toutes ses fonctionnalités afin de pouvoir aider les centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC), les points focaux pour l’alerte aux tsunamis et les autorités chargées de la gestion des situations d’urgence en Amérique centrale à surmonter ces difficultés, et **a recommandé** **également** d’envisager, à sa dix‑huitième session en 2025, d’octroyer au CATAC le statut de prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP), dans la perspective de soumettre l’admission définitive du CATAC à ce statut à l’examen de l’Assemblée de la COI en juin 2025.

45. **Le GIC a pris acte** de la recommandation de l’UNESCO, relayée par le Secrétariat, préconisant d’organiser les réunions statutaires et les conférences récurrentes une fois sur deux en présentiel, et une fois sur deux en ligne, afin de réduire l’empreinte carbone de l’UNESCO et d’atteindre la cible qu’elle s’est fixée de faire baisser ses émissions de 31 % d’ici à 2030, conformément aux objectifs de l’Accord de Paris.

46. **Le GIC a pris note** des différentes composantes du 20e anniversaire du GIC/CARIBE-EWS, à savoir le 20e anniversaire de la création du GIC/CARIBE-EWS (2025), le 20e anniversaire de la première session du GIC/CARIBE-EWS (2026) et la 20e session du GIC/CARIBE-EWS (2027).

47. **Le GIC a pris note également** de ce que ces anniversaires avaient déjà été envisagés comme une occasion importante de sensibiliser les acteurs concernés à tout ce qui a déjà été accompli, et aux difficultés qu’il reste à surmonter, en vue d’assurer la résilience face aux tsunamis dans les Caraïbes et les régions adjacentes dans le contexte plus large des systèmes d’alerte précoce multidangers (MHEWS) et de l’initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général de l’ONU, ainsi que de la reprise postpandémie des activités de préparation aux tsunamis.

48. **Le GIC a tout particulièrement pris note** de l’importance des réunions en présentiel, qui offrent en dehors des séances formelles des possibilités d’échanges informels permettant d’aborder diverses questions susceptibles de faciliter le travail du GIC.

49. **Le GIC a décidé** d’organiser la dix-huitième session du GIC/CARIBE-EWS (GIC/CARIBE‑EWS-XVIII) en présentiel durant la semaine du 5 mai 2025, et d’envisager l’organisation d’un sommet « Tsunami Ready » afin de faire le bilan des bénéfices et enseignements tirés de l’expérience et d’établir une feuille de route pour des communautés préparées et résilientes à 100 % face aux tsunamis au moyen d’initiatives telles que le programme Tsunami Ready.

50. **Le GIC a pris note avec satisfaction** de l’intérêt exprimé par la France (Martinique) et le Panama s’agissant d’accueillir la GIC/CARIBE-EWS-XVIII.

51. **Le GIC a décidé** de conduire les travaux de la GIC/CARIBE-EWS-XVIII selon des modalités virtuelles si aucune communication officielle n’est parvenue au Secrétariat, de la part de la France (Martinique), du Panama ou de tout autre État membre souhaitant accueillir la GIC/CARIBE‑EWS‑XVIII, au plus tard le 9 août 2024.

52. **Le GIC a recommandé** que la dix-neuvième session du GIC/CARIBE-EWS (GIC/CARIBE‑EWS-XIX) se tienne aussi en présentiel, en principe la semaine du 20 avril 2026.

53. **Le GIC a pris note avec satisfaction** de la possibilité pour la Barbade d’accueillir la GIC/CARIBE-EWS-XIX.

54. **Le GIC a décidé** d’envisager, à partir de 2026, de tenir ses futures sessions en présentiel seulement une année sur deux, et en ligne une année sur deux.

[Pour plus de détails, voir les recommandations de la GIC/CARIBE-EWS-XVII.](https://oceanexpert.org/document/34497)